

Arrêté du 7 février 2008 relatif à la composition nominative du conseil d'administration de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

07/02/2008

Cet arrêté concerne la composition nominative du CA de l'AP-HP pour les membres siégeant, d'une part, en qualité de représentant de la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, et d'autre part, en qualité de représentants des personnels désignés sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives.

Consulter ici l' [arrêté du 7 février 2008](#)